

Pratiques sanitaires dans des ateliers ovins-viande biologiques ou conventionnels en Pays de la Loire

BELLET V. (1), CLENET G. (2), FICHET L. (3), MIGNE S. (4)

(1) Institut de l'Élevage, BP 50002, 86550 Mignaloux-Beauvoir

(2) Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique, Maison régionale du Vignoble, 8 avenue du Général Leclerc, 44190 Clisson

(3) Chambre d'Agriculture du Maine-et-Loire, La Quantinière, 49800 Trélazé

(4) Chambre d'Agriculture de Vendée, Bd Réaumur, 85000 La Roche-sur-Yon Cedex

RESUME

21 ateliers ovins-viande des Pays de la Loire ont fait l'objet pendant 4 années (2006 à 2009) d'un suivi de leurs pratiques sanitaires en matière de gestion du parasitisme interne et de prévention vaccinale. Cette période correspondait également à la mise en place du nouveau règlement européen de l'agriculture biologique, dans lequel les antiparasitaires chimiques ne sont plus limités quantitativement. Les 6 ateliers biologiques (AB) ont été comparés à 3 groupes d'ateliers conventionnels, triés en fonction de leur système d'alimentation. La différence de pratiques était nette en matière de prévention vaccinale, le plus souvent absente dans les élevages AB, de même que le recours aux anticoccidiens de synthèse. En revanche, les pratiques des éleveurs en AB ne se différencient que modérément de celles des éleveurs en systèmes conventionnels en matière de nombre de traitements anthelminthiques classiques : en moyenne 2 ou 3 traitements sur brebis par an et 1 ou 2 sur agneaux, mais plutôt avec des produits polyvalents et non rémanents. De plus, alors que tous ces 6 éleveurs en AB utilisaient systématiquement des traitements chimiques, le recours à des techniques alternatives était peu développé : seuls 2 y recouraient systématiquement (phytothérapie essentiellement).

Health practices in organic and conventional meat sheep farms in the Pays de la Loire

BELLET V. (1), CLENET G. (2), FICHET L. (3), MIGNE S. (4)

(1) Institut de l'Élevage, BP 50002, 86550 Mignaloux-Beauvoir

SUMMARY

Health practices of 21 meat sheep farms of the Pays de la Loire have been monitored for 4 years (2006-2009), focusing on the management of internal parasitism and the use of vaccines. Six organic farms (AB) were compared with three groups of conventional farms, sorted according to their feeding management. Although vaccines and anticoccidial treatments are hardly used by AB farmers, their use of anthelmintic treatments differs only moderately from conventional farmers: on average two or three treatments per ewe each year, and one or two per lamb, rather non-specific and non-persistent. Compared to conventional farmers these AB farmers are more concerned about the infestation of grasslands offered to weaned lambs: regrowth after cutting or pasture sown in the previous months. Even though all surveyed AB farmers use conventional treatments every year, only 2 of 6 systematically use alternative techniques. The low diffusion of these techniques on organic farms converted long ago raises questions: lack of knowledge or confidence in the results, difficulty of implementation, etc.

INTRODUCTION

L'élevage ovin-viande nécessite un niveau de suivi sanitaire particulièrement élevé, notamment pour la partie herbagère des systèmes. Les interventions préventives ou curatives sont nombreuses, qu'elles concernent le parasitisme interne ou externe, les maladies métaboliques ou abortives, etc. Elles contribuent au volume important de « travail de saison » généré par les ateliers ovins (Chauvat, 2010), et expliquent en partie l'évolution actuelle vers « plus de bergerie », au détriment de la production d'agneaux d'herbe (Bellet *et al.*, 2008). Sur un autre plan, dans le cadre de l'Agriculture biologique, de nouvelles méthodes de lutte se développent, comme la phytothérapie, l'homéopathie, le recours aux plantes fourragères riches en tannin, etc. (Hoste *et al.*, 2009). Cette étude a été menée par le Réseau d'Élevage ovin des Pays de la Loire (Chambres d'Agriculture et Institut de l'Élevage), afin d'explorer la diversité des pratiques sanitaires en élevage conventionnel ou en agriculture biologique, dans un contexte régional où la recherche d'une plus grande régularité des ventes dans l'année se traduit souvent par une réduction des phases d'élevage au pâturage.

1. MATERIEL ET METHODE

1.1. CONTEXTE CLIMATIQUE

Le programme a été mené sur 4 ans, durée jugée nécessaire pour vérifier la stabilité des pratiques sanitaires, ainsi que leurs conséquences éventuelles sur les performances des troupeaux. La période de suivi s'est caractérisée par un

contexte climatique particulièrement changeant. L'année 2006 a ainsi connu un printemps très sec, alors que les deux années suivantes, particulièrement 2007, ont été soumises à des conditions météorologiques nettement plus humides, donc plus favorables au développement du parasitisme. 2009, dernière année du programme, est la seule qui puisse être qualifiée de « normale » sur un plan météorologique.

1.2. TYPOLOGIE DES ELEVAGES

Les 21 élevages suivis ont été choisis pour prendre en compte l'agriculture biologique (AB) et couvrir la diversité des systèmes conventionnels. Les 6 élevages en agriculture biologique (codés A1 à A6), conduisent des troupeaux de petite taille (à l'exception d'A6, tableau 1) et les combinaisons de productions sont variables, de la spécialisation à la prise en pension de chevaux, en passant avec les associations avec des grandes cultures, des bovins lait ou un atelier de volailles.

Les élevages conventionnels avaient été sélectionnés selon les combinaisons de productions, compte tenu des interactions potentielles entre ateliers (moindre pression parasitaire en système mixte, risques de salmonellose avec les volailles). Ils ont finalement été analysés selon le système d'alimentation (recours ou non au pâturage selon les stades physiologiques), davantage discriminant en matière de pratiques sanitaires. Dans un premier groupe de 5 élevages, composé principalement de systèmes mixtes, toutes les lactations se déroulent en bergerie, de même que l'engraissement (B1 à B5). Dans un deuxième groupe de 8

élevages, où les spécialisés sont les plus nombreux, au moins une partie des lactations se fait à l'herbe, notamment au printemps, mais l'engraissement des agneaux est systématiquement réalisé en bergerie (agneaux de saison rentrés au plus tard au sevrage, M1 à M8). Dans le troisième groupe, réduit à 2 élevages au cours de l'étude, au moins une partie de l'engraissement se fait à l'herbe, au sens où les agneaux concernés sont maintenus au pâturage après le sevrage (H1 et H2).

1.3. PROTOCOLE DE SUIVI

Le suivi portait essentiellement sur les pratiques collectives, au sens où elles concernaient un lot d'animaux, et principalement les traitements antiparasitaires et les vaccinations. Avec des passages réguliers dans les élevages pendant les 4 années, tous ces traitements ont été enregistrés lot par lot : type d'animal (et stade physiologique), taille du lot, dénomination commerciale, motif du traitement. Seules les pratiques de l'année 2009 sont résumées dans les tableaux 1 (gestion du parasitisme interne) et 2 (vaccinations). L'analyse a porté sur le nombre de traitements effectués par type d'animal, la rémanence des produits utilisés et leur polyvalence (action strongylicide et ténicide). Les traitements antibiotiques, généralement beaucoup plus ponctuels, n'ont pas fait l'objet d'une analyse systématique. Les autres pratiques collectives (gestion du parasitisme externe, soins à la mise bas, soins de pieds), moins discriminantes entre systèmes, ne sont pas abordées ici.

2. RESULTATS

2.1. GESTION DU PARASITISME

2.1.1. Groupe « Bergerie »

Le groupe conventionnel « Bergerie », où toutes les lactations et l'engraissement des agneaux sont conduits à l'intérieur, est logiquement le moins tributaire des conditions climatiques. Les pratiques, assez homogènes entre élevages, sont donc d'une grande stabilité, entre lots de saison et de contre-saison, comme entre années plus ou moins sèches ou humides. Les brebis sont généralement l'objet de deux traitements antiparasitaires, de type strongylicides, et les produits rémanents sont privilégiés. Il faut toutefois mentionner le pic de l'année 2007, où la majorité des éleveurs a effectué 3 traitements. B2 est le seul à avoir effectué 3 traitements en 2008 et 2009, ce qui peut être rapproché de sa localisation en zone de marais.

Comme les agneaux ne sont jamais amenés à suivre leurs mères au pâturage, ils ne sont pas l'objet de traitements anthelminthiques. A l'exception de B2, tous les éleveurs utilisent des produits anticoccidiens, sous forme de traitement ponctuel ou incorporé dans l'aliment. Dans les élevages où les agnelles sont mises au pâturage, elles sont généralement traitées trois fois du printemps à l'automne.

2.1.2. Groupe « Mixte »

Dans le groupe « Mixte », la variabilité sur le nombre de traitements vermifuges sur brebis semble s'être réduite au cours des 4 années de suivi : en 2009 tous ont effectué 2 ou 3 traitements, alors qu'en 2007 on comptait 1 à 4 traitements par brebis selon les élevages. Si plus de la moitié des éleveurs de ce groupe n'utilisent pas de produits spécifiques (en incluant ceux utilisant des produits polyvalents à dose uniquement strongylicide), presque tous utilisent au moins un produit rémanent chaque année.

Les pratiques restent plus hétérogènes concernant les agneaux « passés » à l'herbe (rentrés en bergerie au sevrage), allant de l'absence de traitement anthelminthique (totale pour M2, partielle pour M1) à 2 voire 3 traitements. Une majorité d'éleveurs utilisent des traitements spécifiques ténicides, alors que l'utilisation de produits rémanents reste minoritaire. La moitié du groupe effectue un traitement anticoccidien systématique. Les pratiques sont également hétérogènes concernant le nombre de traitements après sevrage des agnelles de renouvellement, généralement de 1 à 3, avec alternance de produits spécifiques et polyvalents.

2.1.3. Groupe « Herbe »

Ce groupe s'est réduit à 2 éleveurs au cours de l'étude, du fait de l'évolution des pratiques de B2. La sensibilité de ces éleveurs très herbagers aux conditions climatiques peut être illustrée par le maximum de 5 traitements sur certaines brebis observé chez H1 en 2007, l'année la plus humide. En 2009, année relativement normale, on n'observe pas vraiment d'écart par rapport aux autres groupes, avec 2 ou 3 traitements par brebis. Le recours aux traitements spécifiques et rémanents est systématique pour H2, partiel pour H1.

Le nombre de traitements effectués sur les agneaux est lié à leur temps de séjour à l'herbe, à l'utilisation éventuelle de produits rémanents, ainsi qu'aux ressources qui leur sont offertes. Chez H1, malgré l'utilisation de strongylicides rémanents (ivermectine notamment), le maximum de 5 traitements est atteint pour les derniers agneaux tous les ans, ceux-ci ne bénéficiant pas d'une priorité pour des parcelles non infestées (repousses de fauche ou jeunes prairies). H2 utilise également de l'ivermectine depuis 2007 et ne met pas non plus en place une gestion spécifique des prairies. Mais il peut toutefois offrir une ressource « propre » aux agneaux, ainsi qu'une finition relativement rapide, grâce à l'utilisation de colza fourrager, d'où un nombre de traitements plus réduit, généralement 2 par agneau. Dans ces 2 élevages, le recours aux anticoccidiens est systématique, des cas de coccidiose pouvant également se rencontrer sur des agneaux d'herbe, suite à leur séjour initial en bergerie. Les agnelles de renouvellement, conduites comme les agneaux avant sevrage, font l'objet d'un traitement par mois jusqu'à fin août, spécifique ou polyvalent. Pâturant tout l'hiver dans ce système, elles reçoivent ensuite soit un traitement rémanent en octobre-novembre, soit un traitement tous les 2 mois.

2.1.4. Groupe « AB »

Dans le nouveau cahier des charges européen de l'Agriculture biologique, les traitements antiparasitaires classiques ne sont plus comptabilisés dans les traitements de synthèse en nombre limité (Leroux *et al.*, 2009). Leur utilisation doit toutefois se faire en curatif et non en préventif. Ces anthelminthiques de synthèse sont systématiquement utilisés dans les élevages du groupe « AB » en suivi. Après une tendance nette à l'alourdissement des pratiques antiparasitaires avec la succession des années humides 2007 et 2008, une certaine stabilisation a pu être observée au sein du groupe « AB » en 2009. Comme dans les élevages conventionnels, les brebis sont généralement traitées 2 ou 3 fois par an, mais le plus souvent avec des produits polyvalents non rémanents.

Comme en conventionnel, la rentrée plus précoce en bergerie des agneaux nés au printemps se développe (A6 en 2008, A3 et A5 en 2009). Ainsi A3 ne finit que 20% de ses agneaux à l'herbe, et les agneaux de A5 sont rentrés en bergerie dès le sevrage pour les naissances d'avril (et 1,5 mois après le sevrage pour les naissances de janvier). Cette pratique permet de réduire le nombre de traitements, parfois à un seul vermifuge par agneau, plutôt polyvalent.

Avant la finition en bergerie, les éleveurs AB gardent toutefois l'objectif d'offrir des parcelles « propres » aux agneaux, avec l'utilisation de prairies de l'année ou de repousses de fauche. Les agnelles de renouvellement font l'objet d'1 ou 2 traitements après sevrage, plutôt spécifiques strongles. En saison comme en contre-saison, l'utilisation d'anticoccidien sur les agneaux de bergerie reste exceptionnelle (A6).

Seuls A2 et A6 utilisent des techniques alternatives aux anthelminthiques de synthèse tous les ans (un essai en 2007 pour A4). La phytothérapie est quasiment la seule technique utilisée, sous forme buvable ou sous forme de pierre à lécher. Un éleveur recourt également à l'huile de foie de morue pour les agneaux de quelques jours. Certains éleveurs ont renoncé aux cures de phytothérapie sous forme buvable, du fait des contraintes qu'elles représentent (3 à 5 jours d'affilée selon les élevages et les préparations), notamment lorsque les animaux sont au pâturage.

Tableau 1 : effectifs, autres ateliers, fréquences de traitements antiparasitaires (année 2009)

Code	Brebis	Autre atelier	Fréquence d'administration d'anthelminthiques de synthèse						Fréquence d'administration d'anticoccidiens sur agneaux de bergerie	Technique alternative
			Brebis			Agneaux d'herbe				
			Total	dont spécifiques	dont rémanents	Total	dont spécifiques	dont rémanents		
B1	530	-	2	2	2	(0)			Aliment	
B2	350	Bovins viande	3	3	2	(0)			0	
B3	380	Bovins lait	2			(0)			1 non systématique	
B4	260	Bovins lait	2	1	2	(0)			1	
B5	220	Volailles	2	2	2	(0)			Aliment	
M1	600	-	3	2-3	2-3	0-2	0-2	0-1	1	
M2	480	-	2		1	0			0	
M3	510	-	2-3	2-3	2-3	1-2	0-1		1	
M4	470	-	2-3		1-2	1			1	
M5	1150	-	3	2	2	1			Aliment (+1-2)	
M6	350	Bovins viande	2		1	1	1		0	
M7	200	Bovins viande	2		1	2-3	1		0	
M8	760	Volailles	3			2	1		0	
H1	810	-	3	1	1	3-5	2-4	1-2	1	
H2	1000	Volailles	2	2	2	1-3	1-3	0-1	1	
A1	250	Chevaux	3		1	2			0	N
A2	250	-	2			2			0	O
A3	300	Cultures	3	2	2	1-2	0-1		0	N
A4	100	Bovins lait	3	1		1-3	0-1		0	N
A5	130	Cultures	1			1			0	N
A6	1000	Volailles	2			0-1			1 non systématique	O

2.2. PREVENTION VACCINALE

2.2.1. Groupe « Bergerie »

La vaccination contre l'entérotaxémie est systématique dans ce groupe. Seul B1 a revu un peu ses pratiques en 2009, en ne vaccinant plus les lots d'agnelage de contre-saison. Cette vaccination est le plus souvent effectuée sur brebis, en fin de gestation, avec rappel sur les agneaux. Cependant B2 ne vaccine que les agneaux alors que B3 vaccine uniquement certains lots de brebis, mais tous les agneaux (évolution des pratiques durant la période de suivi).

La seconde vaccination dans ce groupe concerne l'arthrite à rouget (B1, seulement pour les lots de saison en 2009, et B5), alors que la vaccination contre le piétin ne concerne plus que B5 (B3 a arrêté en 2009). Cet élevage se situe globalement à un niveau de prévention vaccinale nettement au-dessus des autres éleveurs : vaccination des agneaux contre l'echtyma (arrêtée en 2008 puis reprise en 2009), des agnelles contre la toxoplasmose (depuis 2009). Il a toutefois arrêté en 2009 la vaccination des agneaux contre la pasteurellose, et le vaccin utilisé pour l'entérotaxémie ne couvre plus les colibacilloses.

Les autres vaccins réalisés concernent la protection des agnelles contre la chlamydie, effectuée tous les ans par B1, ou la protection des agneaux contre la colibacillose, introduite en 2009 par B4 via le vaccin préventif de l'entérotaxémie.

2.2.2. Groupe « Mixte »

Dans ce groupe un peu plus herbager que le précédent, la vaccination contre l'entérotaxémie est moins fréquente, alors que celle contre le piétin l'est un peu plus. 6 éleveurs sur les 8 de ce groupe vaccinaient contre l'entérotaxémie en 2006, mais ils ne sont plus que 4 depuis 2008. La vaccination des seuls agneaux est plus répandue que dans le groupe

« Bergerie » (M1 et M4). 2 élevages ont arrêté cette vaccination au cours de l'étude (M5 en 2007, M8 en 2008).

Les pratiques concernant la vaccination contre le piétin ont été un peu plus fluctuantes, avec globalement la moitié des éleveurs y ayant recours. Alors que 3 éleveurs vaccinaient dès 2006 (M2, M5 et M8), 2 ont introduit ce vaccin lors des 2 années humides de l'étude (M3 en 2007 et M6 en 2008), et M2 a arrêté en 2009 (pour des raisons de coût). Les autres vaccins ne concernent qu'un éleveur (M5) : arthrite (brebis) et chlamydie (agnelles en 2009).

2.2.3. Groupe « Herbe »

Comme dans le groupe « Bergerie » la vaccination contre l'entérotaxémie est systématique en 2009, H2 l'ayant introduite en 2007 (agneaux), suite à des niveaux de mortalité très élevés (30% en moyenne sur les 4 années). H1 vaccine également les brebis contre le piétin (uniquement les agnelles en 2006).

2.2.4. Groupe « AB »

Pendant les 4 années de suivi, les pratiques au sein du groupe « AB » sont restées plus stables que dans les élevages conventionnels, avec majoritairement une absence totale de vaccination (4 élevages sur 6). Seuls A2 et A3 en effectuent, tous les 2 en prévention des entérotaxémies et du piétin.

A2 a mis en place la vaccination contre le piétin en 2007, et vaccine pour l'instant tout le troupeau, alors que cette pratique est plus ancienne chez A3, où seules sont vaccinées les agnelles (et quelques brebis à problèmes). Le recours à 2 passages systématiques des onglons par an est une technique de prévention des problèmes de pieds uniquement rencontrée dans ce groupe (2 élevages).

Concernant les entérotaxémies, l'éleveur A2 vaccine les brebis avant la mise bas, alors que A3 ne vaccine que les agneaux à l'allaitement artificiel.

Tableau 2 : vaccinations effectuées (année 2009), résultats moyens de reproduction (2006-2009)

Code	Entérotoxémie	Piétin	Autres vaccinations	Mise bas	Prolificté	Mortalité	Productivité
B1	Brebis + Agneaux		Arthrite, Chlamydieuse	105	166	26	129
B2	Agneaux			89	159	29	102
B3	Brebis ou Agneaux			97	154	12	132
B4	Brebis + Agneaux		Colibacillose	93	178	19	133
B5	Brebis + Agneaux	Brebis	Arthrite, Toxoplasmose, Ecthyma	92	174	24	122
M1	Agneaux			104	164	13	147
M2				100	175	15	148
M3		Brebis		103	160	19	132
M4	Agneaux			93	172	10	143
M5		Brebis	Arthrite, Chlamydieuse	94	165	22	122
M6	Brebis + Agneaux	Brebis	Colibacillose	93	169	16	131
M7	Brebis			90	149	17	111
M8		Brebis		97	173	14	144
H1	Brebis	Brebis	Colibacillose	92	150	16	116
H2	Agneaux			101	162	30	115
A1				84	136	16	96
A2	Brebis	Brebis		96	149	9	130
A3	Agneaux Allait. Art.	Agnelles		95	158	19	121
A4				85	158	22	105
A5				88	146	17	109
A6				97	167	18	133

3. DISCUSSION

Les analyses effectuées pendant le programme ont été rares, limitées à deux éleveurs en AB : seul A6 a effectué régulièrement des coprologies (détection des strongles), et A4 des autopsies (petite douve et paramphistome). Les pratiques observées ne reflètent donc généralement que la perception du risque sanitaire par les éleveurs à la tête des ateliers étudiés, perception basée sur leurs indicateurs : état corporel, propreté, anneaux de ténia, symptôme de la bouteille, etc.

Les bilans de reproduction (tableau 2) ont été enregistrés comme éléments de contexte des pratiques observées. Les fortes différences de mortalité constatées entre les 21 élevages doivent être relativisées par la diversité des systèmes, mais aussi des pratiques d'enregistrement des éleveurs (depuis l'enregistrement systématique dès les avortements jusqu'à l'enregistrement des seuls agneaux vivants lors de l'identification). Les niveaux élevés de mortalité subis dans certains des élevages suivis ont parfois entraîné des changements de pratiques (notamment vaccination contre l'entérotoxémie pour H2). Au-delà des « accidents » individuels, les moyennes de productivité observées dans les différents groupes restent relativement correctes pour la plupart des élevages, les groupes « Herbe » et « AB » se situant autour d'1,15 agneau produit par brebis, légèrement en-dessous des systèmes plus intensifs.

En matière de protection vaccinale la différence de pratiques entre éleveurs en AB ou non apparaît assez nette, avec un très faible recours à la vaccination pour les premiers, et des pratiques moins fluctuantes. En revanche, dans le contexte du nouveau cahier des charges de l'agriculture biologique, les pratiques effectives de gestion du parasitisme interne mises en place par les éleveurs AB diffèrent assez peu de celles des conventionnels, avec des fréquences annuelles de traitements anthelminthiques classiques très proches, sur brebis comme sur agneaux. Ceci doit toutefois être nuancé par une moindre utilisation des produits spécifiques, et surtout des produits polyvalents, les délais d'attente étant doublés en AB.

Les 4 années de suivi ont également pu mettre en évidence dans les élevages AB le développement de la pratique de rentrée en bergerie des agneaux dès le sevrage, comme cela était déjà le cas en conventionnel. Cette pratique a pu poser question, le nouveau cahier des charges proscrivant l'engraissement en bergerie lorsque les conditions climatiques permettent le pâturage. Mais elle pourrait être autorisée dans le cadre du nouveau guide de lecture, sous réserve que les agneaux aient accès à une aire extérieure.

Il faut enfin constater dans le groupe en AB le faible recours aux techniques alternatives de gestion du parasitisme interne, phytothérapie essentiellement.

CONCLUSION

Ces 4 années de suivi ont permis de souligner le caractère évolutif des pratiques sanitaires dans les élevages suivis, en fonction des conditions climatiques, des divers problèmes rencontrés, et des adaptations des conduites alimentaires... La diversité constatée en matière de gestion du parasitisme interne apparaît davantage liée au système d'alimentation qu'à la conversion ou non en agriculture biologique, l'emploi des anthelminthiques classiques restant systématique dans les élevages AB enquêtés, même si les produits rémanents y sont moins utilisés. La faible utilisation des techniques alternatives, si elle était constatée plus largement, suggère la nécessité de renforcer leur étude, y compris leur efficacité comparée, réelle ou perçue.

Cette étude a bénéficié du financement du Conseil Régional des Pays de la Loire.

Bellet, V, Bellamy, J.-P, Cailleau, L.-M., Servièrre, G., Tchakérian, E., 2008. Renc. Rech. Rum., 15, 143-146.

Chauvat, S., 2010. Référentiel travail en élevages ovins viande, Institut de l'Élevage, 28 p.

Hoste, H., Cabaret J., Grosmont, G., Guitard J.-P., 2009. INRA Prod. Anim., 22-3, 245-254.

Leroux, J., Fouchet, M. et Haegelin, A., 2009. INRA Prod. Anim., 22-3, 151-159.